

N° 27/9.08

OCTROI DE 1 EPT SUPPLÉMENTAIRE AU SEIN DU CONTRÔLE DES HABITANTS ET DE LA POLICE DES ÉTRANGERS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie une fois, le 11 juin 2008. Elle était composée de Mmes Arlette Bergunthal, Esther Burnand, Eva Frochaux, Caroline Jobin, Valérie Merino de Tiedra, de MM. François Llavador, Sylvain Michoud, Vincent Tétaz, et de la présidente rapportrice soussignée Claudine Dind.

Deux dicastères étaient représentés : Mme Nuria Gorrite, Syndique et M. Giancarlo Stella pour AGCT, MM. Denis Pittet, Municipal et Philippe Desarzens, commandant de police pour SP3. Nous les remercions pour les explications précises et les compléments d'information qu'ils nous ont fournis.

1 PRÉAMBULE

Le préavis très complet demande 1 EPT supplémentaire pour le Contrôle des habitants et la police des étrangers, il explique les nombreuses activités gérées par ce service et le pourquoi du nouveau poste proposé. Ce rapport rappelle les points importants développés et précisés par les représentants de la Municipalité en séance de commission.

2 LE CONTRÔLE DES HABITANTS – PASSÉ, PRÉSENT ET FUTUR

En comparaison avec d'autres communes, le Contrôle des habitants et police des étrangers est déjà en sous-effectif à Morges. Il compte actuellement 3.3 EPT (le préposé et 3 employés) et une apprentie. En 1992 déjà, seules 4 personnes travaillaient dans ce service, un départ à la retraite n'ayant pas été remplacé car on pensait que l'informatique allait diminuer la charge de travail, mais la cyberadministration ne remplace pas l'accueil au guichet ni les contrôles divers. L'élargissement de l'Europe va encore augmenter les mutations (départs, arrivées, etc.), certaines dûes aux nombreuses sociétés étrangères ou suisses établies à Morges ou dans la région lémanique. Il y a eu 5355 mutations diverses en 2007, cela en fait environ 400 par mois, et l'on évalue une demi-heure de travail minimum par mutation. Cela implique également une augmentation du travail du préposé qui prépare chaque votation en notant tous les changements d'adresses des citoyens et des étrangers ayant le droit de vote.

De plus, en sus des nombreuses activités habituelles, de nouvelles tâches sont et seront encore confiées au contrôle des habitants:

- autorisations diverses dûes aux récents accords bilatéraux,
- nombreuses modifications légales,
- harmonisation des registres : chaque personne devra être reliée à un logement identifié,
- recensement fédéral de 2010 qui doit déjà se préparer.

- élargissement de l'Union européenne avec contrôles d'identité, de permis, dans plusieurs langues, ce qui ne va pas diminuer le travail.

Par exemple le SPOP (service cantonal) est déjà débordé et envoie parfois des demandes de contrôles par paquets !

Il est aussi prévu de repenser toute l'organisation du service et, en réponse à une question d'un commissaire, d'élargir éventuellement les heures d'ouverture.

En conclusion, l'effectif du personnel a largement atteint ses limites et il devient de plus en plus difficile de tout gérer en temps normal, mais surtout en cas de vacances ou de maladie.

3 NOUVEAU POSTE DEMANDÉ

En attendant la réorganisation des locaux de l'Hôtel-de-Ville, la personne engagée pourra effectuer ses différentes tâches administratives à la direction FEG (Finance et gestion) située juste au-dessus du contrôle des habitants.

En réponse à la question d'un commissaire, il est précisé qu'il serait impossible de placer n'importe quel employé communal en remplacement, tant les tâches demandées sont spécifiques (voir le cahier des charges joint au préavis) et les lois à appliquer nombreuses. La formation particulière et polyvalente pour travailler au contrôle des habitants se fera, comme d'habitude, à l'interne : au début, la personne engagée viendra en appui administratif aux autres personnes, mais elle sera aussi formée dans tous les domaines pour que des tournus puissent être organisés dans le service entre travail administratif et travail au guichet .

4 CONCLUSION

La commission constate

- que ce service est en sous-effectif depuis longtemps ce qui a d'ailleurs déjà été relaté dans le rapport de gestion,
- que les lois exigent des délais, et qu'il en arrive régulièrement de nouvelles,
- que le travail se complexifie, malgré l'utilisation de l'informatique,
- et qu'il y a donc urgence.

Cinq commissaires émettent le voeu qu'il faudrait réévaluer le poste supplémentaire dans 5 ans.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un poste administratif (taux d'occupation 100 %) au Contrôle des habitants et police des étrangers et de dire qu'un montant de CHF 90'000.00 (montant annuel), charges sociales comprises, sera porté aux comptes 2008, chapitre 620, pro rata temporis;
2. d'accorder la somme de CHF 4'500.00 pour couvrir les frais de matériel, de logiciels informatique et de mobilier et de dire que le montant sera porté aux comptes 2008.

au nom de la commission
La présidente-rapportrice

Claudine Dind

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 septembre 2008.